

Extrait du registre des délibérations

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le vendredi sept avril, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

---

**Délibération n°15-2023-04-13**

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Philippe DELBARRE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, M. Raymond LEJOSNE, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, Mme Nicole DARQUES, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Christophe COUSIN, M. Guy LAMBERT, M. Philippe DEMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. Lucien LABASQUE, M. André LELEU, M. Bernard TASSART, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Cristina BASTIDE, Mme Annick POCHE, M. Alain MACQUINGHEN, Mme Laurence LEFEBVRE, M. Luc VAN ROEKEGHEM, M. Alain LOUVET, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

Mme Marylise THILLIEZ à M. Marc DEMOLLIENS  
Mme Ludivine MOREAU à Mme Nicole DARQUES  
M. Jean-Pierre FRANCOIS à M. Francis GRANDERIE  
Mme Maryse BEAUSSE à Mme Anita THOMAS

Etaient remplacés :

M. Jean-Claude RETAUX par M. Christian PRUVOST  
M. Dominique PAQUES par M. Bruno DUMONT  
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etait absent :

M. André BAHEUX

Secrétaire de séance : M. Vincent LACHERE

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	44
Excusés avec pouvoir à un titulaire	4
Remplacés par un suppléant	3
Excusé	0
Absent	1
Nombre de votes	51

### **Délibération n°15-2023-04-13**

#### **Objet : Vote de la taxe GEMAPI**

Vu la loi du 27 janvier 2014 portant « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles »

Vu la loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu la loi n°2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017,

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L211-7 du Code de l'Environnement,

Vu l'article L1530bis et L1639 A bis du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 04 avril 2019 relative à l'instauration de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI),

La Communauté de Communes de Desvres-Samer est compétente pour la GEMAPI.

Afin de financer cette compétence, le Conseil Communautaire a instauré la taxe GEMAPI prévue à l'article L1530 Bis du Code Général des Impôts.

Conformément à l'article précité et à la loi de finances rectificative pour 2017, le produit « 2023 » de cette taxe doit être arrêté par délibération avant le 15 avril 2023 selon les conditions de l'article 1639 A du CGI. Son montant doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence.

En 2023, il appartiendra à la Communauté de Communes de Desvres-Samer de financer les actions suivantes :

Syndicats	Dépenses prévisionnelles TTC
SYMSAGEB	144 369,00€
SYMCEA	11 684,00€
SMAGEAA	2 784,00€
TOTAL	158 837,00€

Il est proposé au conseil communautaire :

- De fixer le produit global de la taxe GEMAPI à hauteur de 158 837€,
- De charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a approuvé l'institution de la taxe GEMAPI par :**

- **35 voix pour**
- **15 voix contre** (Christophe GUCHE, Michel DUFAY, Philippe DELBARRE, Marc DENAVAUT, Christian PRUVOST, André LELEU, Hervé BROUART, Bruno DUMONT, Philippe DEMOLLIENS, Daniel LOUCHET, Etienne MAES, Bernard TASSART, Patrick QUIERTANT, Fabienne FOURRIER, André GOUDALLE).
- **1 abstention** (Cristina BASTIDE)

Fait et délibéré à Desvres, le 13 avril 2023

Le secrétaire de séance



Vincent LACHERE

Le Président



C.C. Desvres-Samer  
Pas-de-Calais

Claude PRUDHOMME